

**Délibération n° 2025DEL017****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC****Séance publique du 10 juin 2025**REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT : **HAUTE  
VIENNE**

Arrondissement :

**LIMOGES**

Canton :

**CONDAT/VIENNE**Commune : **SOLIGNAC****Nombres de  
membres**

En Exercice 19

Présents 12

Votants 15

**Date de convocation**

05/06/2025

**Date d'affichage**

06/06/2025

Objet : emprunt pour  
les travaux de l'ALSH

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes, BOURGER, CARLIER, COMES, GUITARD, MM BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

**Absents et excusés** :

DUPIN donne procuration à Fabrice RECORD

FOURGEAUD donne procuration à Stéphane COLDEBOEUF

Nicole BAYLE donne procuration à Caroline BOURGER

Laure GRAPTON, Claire MOURNETAS, Nathalie COIGNAC, Alain LAFEUILLE absents

Maryvonne COMES a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'extension du pôle jeunesse et Dojo, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 978 222 euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales du 26 mai 2025 proposée par La Banque des Territoires, et après en avoir délibéré,

**Décide****Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

- Montant du prêt : 978 222 euros
- Durée : 35 ans
- Taux d'intérêt : livret A + 0.4%
- Commission d'instruction : 580 euros
- Profil d'amortissement : amortissement prioritaire
- Périodicité : semestrielle
- Durée du préfinancement : 18 mois
- Taux du préfinancement : livret A + 4%
- Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement : trimestrielle

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque des Territoires et la demande de réalisation de fonds.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 087-218719201-20250616-2025DEL017-DE



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :  
Par 13 voix pour, 2 contre, 0 abstention.  
Approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, le 11/06/2025



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre  
PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 13/06/25  
Et la publication le 13/06/25

